



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2013

SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE

Comité syndical

Réunion du 24 février 2014

PRÉAMBULE

Article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales :

« Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les délégués de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale. »

SOMMAIRE

PRÉAMBULE	2
SOMMAIRE	3
1. L'INSTITUTION	1
REPÈRES.....	1
TERRITOIRE	1
SIÈGE.....	4
COMPÉTENCES	4
ÉLUS.....	5
RÉUNIONS SYNDICALES.....	7
LE PERSONNEL ET LES MOYENS	10
2. FINANCES ET FISCALITÉ.....	10
COMPTE ADMINISTRATIF	10
PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES.....	12
TAXE DE SÉJOUR RÉCOLTÉE EN 2013.....	12
3. LES ACTIONS MENÉES EN 2013.....	13
TOURISME.....	13
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE.....	13
LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE	13
SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX	18
AUTRES DOSSIERS	20

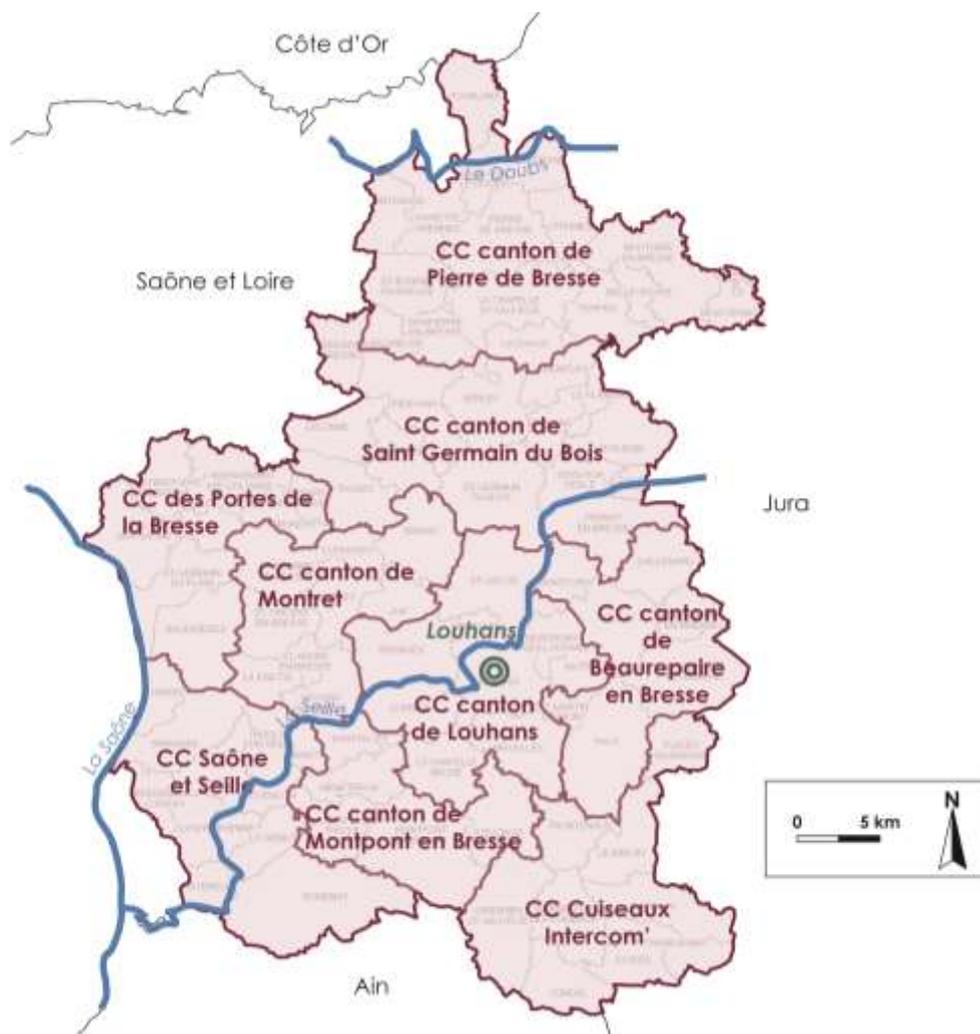
1. L'INSTITUTION

REPÈRES

Le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne a été créé le 24 décembre 2009 par arrêté de Monsieur le Préfet de Saône et Loire entre 9 établissements publics de coopération intercommunale : communauté de communes du canton de Beaurepaire-en-Bresse, communauté de communes du canton de Cuiseaux, communauté de communes du canton de Louhans, communauté de communes du canton de Montpont-en-Bresse, communauté de communes du canton de Montret, communauté de communes du canton de Pierre-de-Bresse, communauté de communes des Portes de la Bresse, communauté de communes du canton de Saint-Germain-du-Bois, communauté de communes de Saône-et-Seille.

TERRITOIRE

Le territoire de la Bresse bourguignonne est situé à l'Est du département de la Saône et Loire et s'étend sur 1 430 km².



Le périmètre du Syndicat Mixte de la Bresse bourguignonne regroupe les territoires de 9 Communautés de communes, soit les 88 communes suivantes :

71001 - L'ABERGEMENT-DE-CUISERY	EPCI "Saône et Seille"
71002 - L'ABERGEMENT-SAINTE-COLOMBE	EPCI "Portes de la Bresse"
71013 - AUTHUMES	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71018 - BANTANGES	EPCI du canton de Montpont-en-Bresse
71023 - BAUDRIERES	EPCI "Portes de la Bresse"
71027 - BEAUREPAIRE-EN-BRESSE	EPCI du canton de Beaurepaire-en-Bresse
71028 - BEAUVERNOIS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71029 - BELLEVESVRE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71044 - BOSJEAN	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71045 - BOUHANS	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71056 - BRANGES	EPCI du canton de Louhans
71061 - BRIENNE	EPCI "Saône et Seille"
71064 - BRUAILLES	EPCI du canton de Louhans
71079 - CHAMPAGNAT	EPCI du canton de Cuiseaux
71092 - LA CHAPELLE-NAUDE	EPCI du canton de Louhans
71093 - LA CHAPELLE-SAINTE-SAUVEUR	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71097 - LA CHAPELLE-THECLE	EPCI du canton de Montpont-en-Bresse
71101 - CHARETTE-VARENNES	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71121 - LA CHAUX	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71143 - CONDAL	EPCI du canton de Cuiseaux
71157 - CUISEAUX	EPCI du canton de Cuiseaux
71158 - CUISERY	EPCI "Saône et Seille"
71168 - DAMPIERRE-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71173 - DEVROUZE	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71175 - DICONNE	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71177 - DOMMARTIN-LES-CUISEAUX	EPCI du canton de Cuiseaux
71196 - LE FAY	EPCI du canton de Beaurepaire-en-Bresse
71198 - FLACEY-EN-BRESSE	EPCI du canton de Cuiseaux
71205 - FRANGY-EN-BRESSE	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71206 - LA FRETTE	EPCI du canton de Montret
71207 - FRETTERANS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71208 - FRONTENARD	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71209 - FRONTENAUD	EPCI du canton de Cuiseaux
71213 - LA GENETE	EPCI "Saône et Seille"

71234 - HUILLY-SUR-SEILLE	EPCI "Saône et Seille"
71243 - JOUDES	EPCI du canton de Cuiseaux
71244 - JOUVENCON	EPCI "Saône et Seille"
71246 - JUIF	EPCI du canton de Montret
71254 - LAYS-SUR-LE-DOUBS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71256 - LESSARD-EN-BRESSE	EPCI "Portes de la Bresse"
71261 - LOISY	EPCI "Saône et Seille"
71263 - LOUHANS-CHATEAURENAUD	EPCI du canton de Louhans
71293 - MENETREUIL	EPCI du canton de Montpont-en-Bresse
71295 - MERVANS	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71300 - LE MIROIR	EPCI du canton de Cuiseaux
71303 - MONTAGNY-PRES-LOUHANS	EPCI du canton de Louhans
71311 - MONTCONY	EPCI du canton de Beaurepaire-en-Bresse
71314 - MONTJAY	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71318 - MONTPONT-EN-BRESSE	EPCI du canton de Montpont-en-Bresse
71319 - MONTRET	EPCI du canton de Montret
71326 - MOUTHIER-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71332 - ORMES	EPCI "Saône et Seille"
71336 - OUROUX-SUR-SAONE	EPCI "Portes de la Bresse"
71351 - PIERRE-DE-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71352 - LE PLANOIS	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71357 - POURLANS	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71364 - LA RACINEUSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71365 - RANCY	EPCI "Saône et Seille"
71366 - RATENELLE	EPCI "Saône et Seille"
71367 - RATTE	EPCI du canton de Louhans
71373 - ROMENAY	EPCI "Saône et Seille"
71379 - SAGY	EPCI du canton de Beaurepaire-en-Bresse
71380 - SAILLENARD	EPCI du canton de Beaurepaire-en-Bresse
71386 - SAINT-ANDRE-EN-BRESSE	EPCI du canton de Montret
71396 - SAINT-BONNET-EN-BRESSE	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71398 - SAINT-CHRISTOPHE-EN-BRESSE	EPCI "Portes de la Bresse"
71401 - SAINTE-CROIX	EPCI du canton de Montpont-en-Bresse
71410 - SAINT-ETIENNE-EN-BRESSE	EPCI du canton de Montret
71419 - SAINT-GERMAIN-DU-BOIS	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71420 - SAINT-GERMAIN-DU-PLAIN	EPCI "Portes de la Bresse"
71454 - SAINT-MARTIN-DU-MONT	EPCI du canton de Beaurepaire-en-Bresse
71484 - SAINT-USUGE	EPCI du canton de Louhans

71489 - SAINT-VINCENT-EN-BRESSE	EPCI du canton de Montret
71506 - SAVIGNY-EN-REVERMONT	EPCI du canton de Beaurepaire-en-Bresse
71508 - SAVIGNY-SUR-SEILLE	EPCI du canton de Montret
71514 - SENS-SUR-SEILLE	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71516 - SERLEY	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71519 - SERRIGNY-EN-BRESSE	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71522 - SIMANDRE	EPCI "Saône et Seille"
71523 - SIMARD	EPCI du canton de Montret
71528 - SORNAY	EPCI du canton de Louhans
71534 - LE TARTRE	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71538 - THUREY	EPCI du canton de Saint-Germain-du-Bois
71541 - TORPES	EPCI du canton de Pierre-de-Bresse
71548 - TRONCHY	EPCI "Portes de la Bresse"
71558 - VARENNES-SAINT-SAUVEUR	EPCI du canton de Cuiseaux
71568 - VERISSEY	EPCI du canton de Montret
71580 - VINCELLES	EPCI du canton de Louhans

Ce territoire accueille 65 766 habitants (source INSEE, population municipale 2010)

SIÈGE

Le siège du Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne est situé à la MIFE, 4 promenade des cordeliers 71500 LOUHANS-CHATEAURENAUD.

COMPÉTENCES

Arrêté préfectoral du 3 décembre 2013 relatif à la modification statutaire pour l'extension des compétences du Syndicat mixte

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE

Le Syndicat mixte a pour mission l'élaboration, le suivi, et la révision d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Cette compétence implique également le suivi des documents d'urbanisme locaux dans le périmètre du SCOT.

TOURISME

Le Syndicat mixte est compétent en matière de tourisme. Il a pour mission :

- d'assurer l'accueil et l'information des touristes en séjour sur le Pays de la Bresse bourguignonne ;
- d'organiser et d'assurer la promotion touristique du Pays de la Bresse bourguignonne, par le biais de la communication, l'animation, et la mise en marché de l'offre ;
- de participer à la coordination des interventions des différents partenaires du développement touristique local, en lien avec la structure porteuse du Pays de la Bresse bourguignonne

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Le Syndicat mixte a acquis la compétence développement local suite à l'arrêté préfectoral du 3 décembre 2013, définie comme suit dans les statuts du Syndicat mixte :

« Réflexion stratégique et élaboration de la charte territoriale du Pays de la Bresse bourguignonne et mise en œuvre ou participation aux actions de développement et d'aménagement menées dans le cadre de la charte territoriale. »

ÉLUS

COMITÉ SYNDICAL

Le Syndicat mixte est présidé par Anthony VADOT et est administré par un comité composé de délégués élus par les assemblées délibérantes de chacune des communautés de communes membres.

Le nombre de délégués est fonction de la population du groupement :

- groupement peuplé de moins de 4 000 habitants 4 délégués
- groupement peuplé de 4 001 à 7 000 habitants 5 délégués
- groupement peuplé de 7 001 à 10 000 habitants 6 délégués
- groupement peuplé de plus de 10 000 habitants 7 délégués

La population légale retenue pour le calcul du nombre de délégués est la population totale issue du dernier recensement général intervenu.

Selon cette répartition, en 2012 le comité syndical était composé de 48 délégués.

Chaque EPCI désigne, pour chaque délégué, un suppléant appelé à siéger en cas d'empêchement du titulaire.

BUREAU SYNDICAL

Le Bureau est composé du Président, des deux Vice-Présidents et de sept autres membres :

Président : Anthony VADOT

1^{er} vice-président : Pascale BILLET

2^{ème} vice-président : Jean-Jacques HAYNE

Les autres membres du Bureau : Martine CHEVALLIER, Daniel BERTIN, Christine RUNGE, Pierre DIOT, Evelyne BALANDRA, Jocelyne MICHELIN et Maurice MEUNIER

Suite à la démission des deux Vice-Présidents (Pascale BILLET et Jean Jacques HAYNE) et le remplacement d'un délégué syndical (M. Pierre DIOT), le bureau est recomposé par délibération du comité syndical le 13 mai 2013 (délibération n°2013-019 et 2013-020).

Le nouveau bureau est composé du Président et de 2 membres par communautés de communes dont le ou les Vice-Président, soit 19 membres. Le bureau sera chargé de préparer les décisions du comité syndical notamment sur les questions concernant le SCOT.

Président : Anthony VADOT

Vice-président : Daniel BERTIN

Les autres membres du Bureau : Martine CHEVALLIER, Philippe ROUTHIER, Jean Michel LONGIN, Thierry COLIN, Jean Marc LEHRE, Christine RUNGE, Julien PRUDENT, Pascale BILLET, Nadine MOREY, Geneviève PETIOT, Jean Marc ABERLENC, Evelyne BALANDRA, Jacques GUITON, Maurice MEUNIER, André EUVRARD, Jocelyne MICHELIN, Alain DOULE.

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Par la délibération n°2013-030 du 9 juillet 2013, le comité syndical a institué une commission d'appel d'offres à caractère permanent chargée, lors des procédures de marché publics, d'examiner les candidatures et d'attribuer les marchés. La CAO est composée du Président, de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Président : Anthony VADOT

Membres Titulaires : Jean Marc ABERLENC, Alain DOULE, Daniel BERTIN Jean Marc LEHRE, Nadine MOREY.

Les autres membres du Bureau : Martine CHEVALLIER, Maurice MEUNIER, Thierry COLIN, Christine RUNGE, Jocelyne MICHELIN.

RÉUNIONS SYNDICALES

COMITÉ SYNDICAL

Au cours de l'année 2012, le comité syndical s'est réuni cinq fois :

LE 21 JANVIER 2013 – 17H30 :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 26 novembre 2012
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Présentation du plan d'actions 2013 de l'Office du Tourisme
- Subvention à l'EPIC et convention d'objectifs et de moyen entre le Syndicat mixte et l'Office de Tourisme
- Durée d'amortissement des subventions liées aux investissements
- Adoption du compte administratif 2012
- Adoption compte de gestion 2012
- Affectations des résultats
- Vote du budget 2013
- Vote de la participation des communautés de communes
- Demande de subvention au Conseil Régional de Bourgogne (contrat de pays)
- Demande de subvention FEADER au titre du programme LEADER du Pays de la Bresse bourguignonne
- Vœu de rapprochement des structures agissant sur le périmètre identique du Pays de la Bresse bourguignonne

LE 13 MAI 2013 – 18H :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 21 janvier 2013
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Validation du compte-rendu d'activités 2012 du Syndicat Mixte
- Présentation du compte-rendu d'activités 2012 de l'EPIC-Office de Tourisme
- Approbation des comptes financiers des budgets principal et annexe 2012 de l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne
- Election du Vice-Président du Syndicat Mixte
- Election des membres du bureau syndical
- Désignation d'un membre élu du comité de direction de Office du Tourisme pour la CC du canton de Montret et composition du comité de direction
- Validation du cahier des charges pour l'élaboration du SCOT
- Demandes de subventions auprès du Conseil Régional de Bourgogne au titre du contrat de pays 2007-2013 et auprès du Conseil Général de Saône et Loire
- Avis sur le PLU arrêté de la commune de Sornay
- Vœu de prise de compétence pour le portage du Pays
- Approbation de la convention entre l'association Saône Bresse Revermont et le Syndicat mixte
- Création d'un régime indemnitaire

LE 9 JUILLET 2013 – 18H :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 13 mai 2013
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Election de la commission d'appel d'offres
- Prise de compétences pour le portage du Pays de la Bresse bourguignonne et inscription de l'existence du Conseil de développement dans les statuts du Syndicat mixte
- Etude sur la valorisation touristique de la Seille navigable et contrat de canal
- Avis sur le PLU arrêté de la commune de Savigny en Revermont

LE 17 SEPTEMBRE 2013 – 18H :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 9 juillet 2013
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Autorisation de signature du marché « Elaboration du SCOT de la bourguignonne »
- Modification du plan de financement pour l'élaboration du SCOT
- Subvention complémentaire à l'EPIC-Office de Tourisme
- Décision modification n°1 du budget

LE 9 DÉCEMBRE 2013 – 18H :

- Validation du compte-rendu du comité syndical du 17 septembre 2013
- Décisions prises par le bureau et le Président dans le cadre de la délégation de pouvoirs du comité syndical
- Approbation des budgets principal et annexe de l'EPIC-Office du tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne
- Désignation des membres du comité de direction de l'EPIC Office de Tourisme
- Débat d'orientations budgétaires 2014
- Décision modificative n°2
- Approbation de la charte de développement du Pays de la Bresse bourguignonne révisée en 2013
- Avenant au contrat de Pays de la Bresse bourguignonne
- Modification du régime indemnitaire PFR et IEMP
- Transfert du patrimoine de l'association Saône Bresse Revermont
- Demandes de subventions
- Avis sur le projet de PLU de Romenay

BUREAU SYNDICAL

Le Bureau s'est réuni à cinq reprises,

LE 7 JANVIER 2013 – 15H :

- Préparation du comité syndical du 21 janvier 2013
- Information sur les travaux du groupe de travail "commission SCOT"
- Préparation d'une nouvelle gouvernance suite à la prise de compétence SCoT et la modification du nombre de délégués syndicaux passant de 30 à 48 membres.

LE 3 AVRIL 2013 / GROUPE DE TRAVAIL « COMMISSION SCOT » – 17H30 :

- Présentation de Marine CAUSSE, chargée de mission SCoT
- Avis sur le projet de cahier des charges pour le recrutement d'un bureau d'études en charge de la réalisation du SCoT
- Préparation du prochain comité syndical (notamment élection Vice-Présidents supplémentaires et Bureau)
- Calendrier 2013 d'actions du SCoT (réunion des Maires, réunion des personnes publiques associées...)

LE 19 JUIN 2013 – 17H30 :

- Point sur la procédure de recrutement du bureau d'études SCoT
- Préparation du prochain comité syndical (désignation de la CAO, compétence Pays...)
- Préparation de la réunion d'information des Maires
- Attribution du régime indemnitaire

LE 17 SEPTEMBRE – 17H :

- Préparation de la réunion du comité syndical du 17 septembre 18h
- Point du la procédure de SCOT, calendrier prévisionnel pour la réalisation du diagnostic
- Acquisition / convention de cartographiques et statistiques
- Prochain forum des SCOT en Bresse sur le thème de l'économie territoriale
- Adhésion à la fédération nationale des SCOT

LE 13 NOVEMBRE – 17H30 :

- Préparation du prochain Comité syndical
- Point du la procédure de SCOT : calendrier prévisionnel, instances...
- Communication SCOT : Charte graphique, plan de concertation, Site internet
- Adhésion à la Fédération des SCOT / ETD
- Point sur le portage du Pays de la Bresse bourguignonne (Avenant au contrat de Pays, Evaluation LEADER...)
- Point sur le budget

LE PERSONNEL ET LES MOYENS

Le poste d'urbaniste « chargé de mission SCoT » créé en 2012 est occupé par Marine CAUSSE depuis le 11 mars 2013.

La chargée de mission SCoT a notamment pour mission :

- la conduite des procédures et études nécessaires aux phases d'élaboration, de suivi et de révision du SCoT,
- l'accompagnement des collectivités dans leurs démarches de planification et d'urbanisme, la participation aux études et la formulation des avis SCoT dans le cadre de l'association/consultation des personnes publiques,
- l'apport en expertise et l'assistance des communes et EPCI du territoire sur les thématiques de l'aménagement, de l'urbanisme opérationnel, de l'habitat-foncier,
- la gestion administrative et budgétaire du Syndicat : comités et bureaux syndicaux, rédaction et traitement des actes administratifs, préparation budgétaire, communication, veille juridique..., les relations avec les élus ou techniciens communaux et intercommunaux, les services de l'Etat et autres partenaires institutionnels du syndicat.

Une assistance administrative est assurée par l'EPIC - Office de tourisme du Pays de la Bresse bourguignonne.

Certaines tâches administratives sont par ailleurs assurées directement par le Président ou les Vice-présidents du Syndicat.

Par convention (signée le 12 juillet 2013), l'association Saône Bresse Revermont met à disposition du personnel, un bureau et du matériel (copieur, imprimante, site internet...)

Le Syndicat mixte a fait l'acquisition d'un poste informatique et de logiciels de bureautique suite au recrutement de la chargée de mission.

2. FINANCES ET FISCALITÉ

COMPTE ADMINISTRATIF

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	266 581,69	311 812,65	45 230,96
	Section d'investissement	46 293,31	1 801,98	-44 491,33
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	0,00	0,00
	Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00	0,00
TOTAL (REALISATIONS + REPORT)		312 875,00	313 614,63	

Détails par chapitre :

Section de Fonctionnement	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013
<i>Dépenses</i>				
011 Charges courantes	668,31	2 763,64	1 690,75	5 449,20
012 Personnel	13 878,40	0,00	0,00	26 085,32
014 Atténuation de produits	28 000,00	56 825,05	58 461,70	62 245,19
65 Autres charges	114 000,00	166 000,00	165 000,00	171 000,00
66 Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00
68 Dotations amort.	0,00	0,00	0,00	1801,98
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	0,00	1 801,97	1 801,97	0,00
TOTAL dépenses	156 546,71	226 390,66	226 954,42	266 581,69
<i>Recettes</i>				
70 Produits de service	0,00		0,00	0,00
73 Impôts et taxes	30 550,73	54 274,32	58 461,70	62 245,19
74 Dotations et particip.	160 131,58	164 281,73	210 238,00	247 081,46
75 Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00
76 Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	2 486,00
TOTAL recettes	190 682,31	218 556,05	268 699,70	311 812,65

Les recettes proviennent des participations des 9 Communautés de communes membres, de la taxe de séjour et d'un acompte de subvention de l'Etat de 43 000 € dans le cadre de l'appel à projet SCoT ruraux. Les principales dépenses sont la subvention à l'EPIC-Office de Tourisme, le reversement de la taxe de séjour, les charges de personnels (poste de chargée de mission SCOT) et les charges courantes (affranchissement, maintenance logiciel comptable).

Section Investissement	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013
<i>Dépenses</i>				
20 Immobilisations incorporelles	-	-	-	40 402,68
21 Immobilisations corporelles	5405,92	-	-	3 404,63
13 Subventions d'investissement reçues	-	-	-	2 486,00
TOTAL dépenses	-	-	-	46 293,31
<i>Recettes</i>				
28 Amortissement des immobilisations	-	-	-	1 801,98
TOTAL recettes	-	-	-	1 801,98

En **section d'investissement**, les dépenses correspondent aux charges liées à l'élaboration de la phase de diagnostic du SCoT et à l'achat de matériel informatique et logiciel suite au recrutement de la chargée de mission SCOT. Les recettes proviennent des amortissements des immobilisations.

PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

Communautés de communes	Pop. Municipale 2013	Participation par hab. 2013 (tourisme)	Majoration statutaire (tourisme)	Sous-total compétence Tourisme	Participation par hab. en 2013 (SCOT)	Sous-total compétence SCOT	Participation 2013
Louhans	14 847	2,31	12 383,00	46 679,57	0,50	7 423,50	54 103,07
Saône et Seille	9 431	2,31	6 896,00	28 681,61	0,50	4 715,50	33 397,11
Portes de la Bresse	8 917	2,31		20 598,27	0,50	4 458,50	25 056,77
Cuiseaux	6 754	2,31		15 601,74	0,50	3 377,00	18 978,74
Pierre de Bresse	6 423	2,31		14 837,13	0,50	3 211,50	18 048,63
St Germain du Bois	7 013	2,31		16 200,03	0,50	3 506,50	19 706,53
Beaurepaire en Bresse	4 880	2,31		11 272,80	0,50	2 440,00	13 712,80
Montret	4 371	2,31		10 097,01	0,50	2 185,50	12 282,51
Montpont en Bresse	3 130	2,31		7 230,30	0,50	1 565,00	8 795,30
	65 766			171 198,46		32 883,00	204 081,46

En 2013, la part de la participation pour la compétence « Tourisme » est de 2,31 euro par habitant. Une majoration est appliquée aux Communautés de communes du canton de Louhans (12 383 €) et à la Communauté de communes Saône et Seille (6 896 €) tel qu'indiqué dans les statuts du Syndicat mixte.

La part de la participation pour la compétence « SCOT » est de 0,50 euro par habitant.

TAXE DE SÉJOUR RÉCOLTÉE EN 2013

<u>Communautés de communes</u>	<u>Taxe de séjour récoltée</u>	<u>Pourcentage de la taxe de séjour totale</u>
Beaurepaire-en-Bresse	4 323,00	6,92%
Cuiseaux	18 541,34	29,76%
Saône-et-Seille	6 348,20	10,19%
Louhans	15 292,30	24,56%
Montpont-en-Bresse	2 155,48	3,45%
Montret	2 827,20	4,5%
Pierre-de-Bresse	5 104,42	8,2%
Saint-Germain-du-Bois	6 132,10	9,84%
Portes de la Bresse	1 611,15	2,58%
TOTAL	62 245,19	100%

3. LES ACTIONS MENÉES EN 2013

TOURISME

La compétence tourisme est confiée à l'EPIC-Office de Tourisme de la Bresse Bourguignonne.

Le Syndicat Mixte a instauré la taxe de séjour sur le territoire du Pays le 1^{er} juillet 2010. En 2013, celle-ci s'est élevée à 62 245,19 euros ce qui représente une augmentation de 6,4% par rapport à 2012. Cette taxe est entièrement reversée à l'EPIC-Office de Tourisme du Pays de la Bresse Bourguignonne et s'ajoute à la subvention de fonctionnement versée par le Syndicat Mixte qui, en 2013, s'est élevée à 171 000 euros.

En 2013, le Syndicat Mixte a été associé à la mise en œuvre de l'étude de valorisation touristique de la Seille navigable. Celle-ci a été validée en juin 2013 par le comité de direction de l'Office de Tourisme et par le Syndicat Mixte lors de sa séance du 9 juillet 2013.

Suite aux préconisations de l'étude, le comité de direction de l'Office de Tourisme a sollicité le Syndicat Mixte de la Bresse Bourguignonne pour la mise en œuvre et la signature d'un contrat de canal sur la Seille navigable avec le Conseil Régional de Bourgogne.

L'Office de Tourisme établit chaque année un rapport d'activité détaillant les actions mises en place au cours de l'année. Ce rapport d'activité est présenté en comité syndical.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

LE SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE

Pour rappel, le Syndicat mixte est devenu compétent en matière de SCoT le 16 octobre 2012, l'arrêté de périmètre a été publié le 24 octobre 2012 et le comité syndical a prescrit l'élaboration du SCoT par délibération le 26 novembre 2012.

RECRUTEMENT DU BUREAU D'ÉTUDES

Le Syndicat mixte a choisi de se faire accompagner d'un bureau d'études qui mènera l'intégralité de l'élaboration du SCOT jusqu'à son approbation. Le cahier des charges dressé pour l'appel d'offres a été présenté et retravaillé avec les élus membres du bureau et du groupe de travail « commission SCOT » puis soumis aux services de l'Etat, aux communautés de communes, aux financeurs... et validé en comité syndical.

L'appel d'offre a été publié le 1^{er} juin 2013. Le Syndicat mixte a reçu 8 candidatures qui ont fait l'objet d'une analyse technique. 3 candidats ont été retenus par la commission d'appel d'offres pour être auditionnés. La commission a finalement retenu l'offre du groupement de bureau d'études CITADIA / Even / Aire Publique / AdDen Avocats.

Commission d'appel d'offres :

- 24 juillet: ouverture des plis
- 22 aout: Analyse des candidatures
- 4 septembre: auditions

CALENDRIER D' ACTIONS

Le Syndicat mixte a défini un calendrier prévisionnel pour l'élaboration du SCOT. Celle-ci se déroulera en 3 grandes phases :

- **1^{ère} étape - l'élaboration du diagnostic** de territoire et de l'état initial de l'environnement. Ce travail doit permettre de définir les enjeux du territoire et des scénarios d'aménagement. L'objectif fixé est de valider cette étape avant les élections municipales de mars 2014.
- **2^{ème} étape - l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)**. C'est le projet politique et stratégique du territoire. (2^{ème} semestre 2014)
- **3^{ème} étape - l'élaboration du Document d'Orientations et de d'Objectifs (DOO)**. C'est le document opposable et réglementaire du SCOT. (1^{er} semestre 2015)
- **L'évaluation environnementale et la concertation** seront menées tout au long du projet.

Suite aux procédures réglementaires d'arrêt du projet (avis des personnes publiques associées, enquête publique...), il est envisagé que le SCOT soit approuvé au cours de l'année 2016.

La fin de l'année 2013 a été consacrée au cadrage de la mission avec le bureau d'études, à la présentation du projet aux élus et aux partenaires et à l'élaboration du diagnostic stratégique du territoire.

FINANCEMENT

Le plan de financement est établi pour 5 ans.

Dépenses (5 ans)

Etude SCOT	206 940,00 €	
SIG + acquisition de données	11 000,00 €	
Administratif réglementaire (enquête publique, mesures de publicité...)	40 000,00 €	
Ingénierie	250 000,00 €	
Concertation communication	75 000,00 €	
Frais de structure	100 000,00 €	
TOTAL	682 940,00 €	

Recettes (5 ans)

Appel à projet SCOT ruraux	130 000,00 €	sur 3 ans dont 43 000 € pour 2012
Conseil général	45 000,00 €	30%, assiette éligible 150 000€ pour l'étude
Région - Contrat de Pays	82 776,00 €	40% (140 000 € programmé)
Autofinancement	425 164,00 €	
TOTAL	682 940,00 €	

Plan de financement prévisionnel

Dépenses		Recettes			
Etude SCOT	206 940 €	Conseil général	45 000 €	22%	30%, assiette éligible 150 000€
		Contrat de Pays (Conseil régional)	82 776 €	40%	40% plafonné à 140 000€
		Appel à projet SCOT ruraux	34 800 €	17%	
		Autofinancement	44 364 €	21%	
SIG + acquisition de données	11 000 €	Appel à projet SCOT ruraux	2 200 €	20%	
		Autofinancement	8 800 €	80%	
Administratif réglementaire (enquête publique,	40 000 €	Appel à projet SCOT ruraux	8 000 €	20%	
		Autofinancement	32 000 €	80%	
Ingénierie (sur 5 ans)	250 000 €	Appel à projet SCOT ruraux	50 000 €	20%	
		Autofinancement	200 000 €	80%	
Concertation communication	75 000 €	Appel à projet SCOT ruraux	15 000 €	20%	
		Autofinancement	60 000 €	80%	
Frais de structure (sur 5 ans)	100 000 €	Appel à projet SCOT ruraux	20 000 €	20%	
		Autofinancement	80 000 €	80%	
TOTAL	682 940 €		682 940 €		

En 2013, le Syndicat mixte a reçu le 2^{ème} versement de l'appel à projet SCOT ruraux à hauteur de 43 000€ et a payé 40 402,68 € TTC de prestations au bureau d'études (60% de la phase 1 pour la part CITADIA et EVEN et 30% de la phase 1 pour la part AIRE PUBLIQUE)

PRÉSENTATION DE LA DÉMARCHE ET ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC

Pour commencer, le Syndicat mixte a organisé une **réunion d'information** à l'intention de l'ensemble des élus du territoire, le 26 septembre 2013. Elle a permis de présenter l'équipe du Syndicat mixte et du bureau d'études, d'exposer la démarche et les objectifs du projet mais surtout d'échanger entre élus et équipes techniques. Cette réunion fondatrice a réuni 74 élus, représentants 49 communes sur 88 et les 9 communautés de communes. La DDT 71 et le Président du SCOT lédonien ont également fait une intervention lors de cette rencontre.

L'élaboration du diagnostic a débuté fin septembre notamment par une phase de **collecte des données**. Le Syndicat mixte et le bureau d'études se sont appuyés sur tous les partenaires institutionnels et acteurs du territoire pour rassembler les éléments de connaissance existants :

- Réunion des partenaires le 19 octobre 2013
- Entretiens stratégiques avec les 9 communautés de communes les 5 et 6 novembre 2013 (entretien avec la Communautés de communes du canton de Saint Germain du Bois reporté à 2014)
- Signature d'un acte d'engagement avec l'Etat pour la délivrance des fichiers fonciers « MAJIC »
- Convention avec l'IGN pour la mise à disposition du Référentiel à Grande Echelle (BD Ortho, BD Topo, anciennes campagnes de photo aérienne...)

En 2013, aucun frais n'a été engagé pour l'acquisition de données.

Les premiers éléments de diagnostic ont été présentés à l'instance de suivi technique, le comité technique le 25 novembre 2013.

Le bureau d'études a également mené un **travail thématique** lors de 3 ateliers les 2, 9 et 10 décembre 2013 :

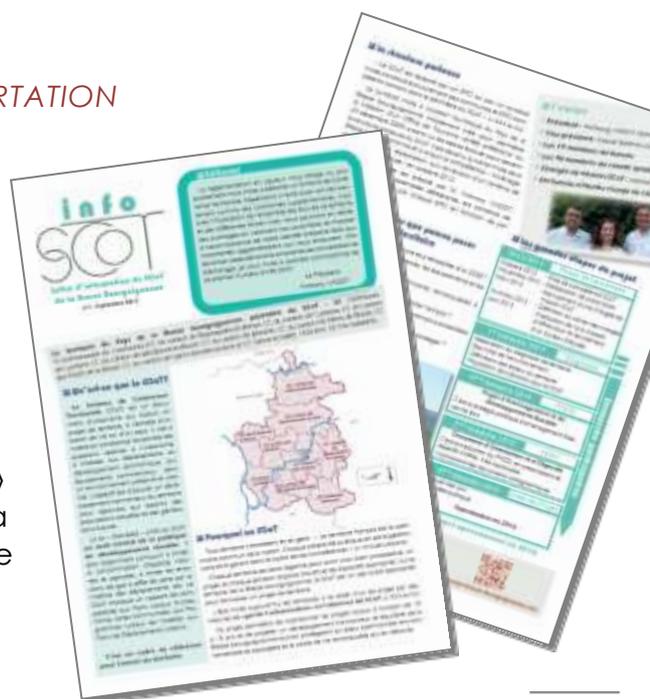
- Agriculture et Urbanisation, créer un équilibre pour valoriser les activités agricoles
- Trame verte et bleue et valorisation des paysages de la Bresse bourguignonne
- Développement économique et mobilité au cœur du projet de territoire

Le conseil de développement, les élus du Syndicat mixte, les communautés de communes et les partenaires institutionnels ont été associés à ces réflexions.

ACTIONS DE COMMUNICATION ET PLAN DE CONCERTATION

Afin d'expliquer les objectifs d'un SCOT et de présenter la démarche engagée, le Syndicat mixte a publié, en septembre 2013, son premier **bulletin d'information** « info SCOT ». Cette publication a été communiquée lors de la réunion des maires et est disponible en téléchargement sur le site internet du Pays.

La page SCOT du site internet du pays est régulièrement mise à jour et annonce les « actualités » du SCOT, les prochaines rencontres, présente la démarche, le Syndicat mixte, etc. Les supports de



présentation et compte-rendu de réunions y sont déposés.

Afin d'être assisté au mieux dans la mise en œuvre de la concertation, la commission d'appel d'offres a choisi le groupement de bureau d'études qui proposait une **agence de communication** dans son équipe (Aire Publique).

Aire publique a défini un **plan de concertation** en octobre 2013. Il rappelle les obligations réglementaires et se décline en 9 actions :

- Donner une identité graphique au projet
- Mettre en place une exposition évolutive
- Rédiger des articles de presse
- Organiser un forum interSCOT
- Organiser des réunions publiques
- Organiser un séminaire sur le projet
- Concevoir des lettres d'information
- Réaliser une plaquette « SCOT, mode d'emploi »
- Faire le bilan de la concertation



A partir des propositions d'Aire Publique et suite à un travail de réflexion avec les membres du bureau, **l'identité graphique** du projet SCOT a été choisie en fin d'année. Le logo sera décliné dans l'ensemble des supports de communication liés au projet de SCOT (lettres d'information, supports de présentation...) Ce logo correspond à l'image du territoire rural de la Bresse bourguignonne où la nature et l'eau tiennent une place importante. Les couleurs choisies, la stylisation du territoire et la typographie transmettent un message de modernité pour le territoire et le projet. Enfin l'insertion du « poulet » permet de rappeler que le projet est porté par le Syndicat mixte de la Bresse bourguignonne qui a adopté l'identité graphique proposée par le Pays de la Bresse bourguignonne (ci-contre).



La revue de presse du SCOT : le projet a fait l'objet de plusieurs articles dans la presse locale (Journal de Saône et Loire et l'Indépendant). Ces articles sont rassemblés dans une revue de presse.

RESEAUX

Le Syndicat mixte participe au « **réseau SCOT** » piloté par la DDT 71. Il permet de réunir les référents techniques SCOT du département de Saône et Loire et d'échanger sur l'avancement de chaque projet, les objectifs, difficultés rencontrées, etc. Deux journées d'échanges ont lieu en 2013.

- 14 février : débat sur la mise en place d'un interSCOT en Saône et Loire, Forum des SCOT, les indicateurs d'évaluation environnementale...
- 3 décembre 2013 : PLUi et loi ALUR, consommation du foncier en Saône et Loire et l'économie territoriale.

Le Syndicat mixte a participé au **Forum des SCOT** organisé par la DDT le 11 juillet.

Le Syndicat mixte participe également aux **journées de rencontres** organisées par les réseaux comme l'APFP, la fédération nationale des SCOT...

- 15 janvier, journée interrégionale « Territoire Ruraux : Souriez, vous êtes SCOTés ! »
- 18 novembre, « le SCOT au service du territoire »

SUIVI DES DOCUMENTS D'URBANISME LOCAUX

Le Syndicat mixte a un rôle de conseil et d'accompagnement des communes et communautés de communes lors de l'élaboration, révision, modification de leurs documents d'urbanisme.

Cette association étroite dès le début de la démarche d'élaboration du SCOT permettra de limiter les procédures de mise en compatibilité lorsque le SCOT sera applicable. Elle permet aussi d'apporter une vision plus globale du territoire et d'assurer une certaine cohérence entre les documents d'urbanisme locaux.

Le rôle du Syndicat mixte porteur de SCOT dans le Code de l'urbanisme :

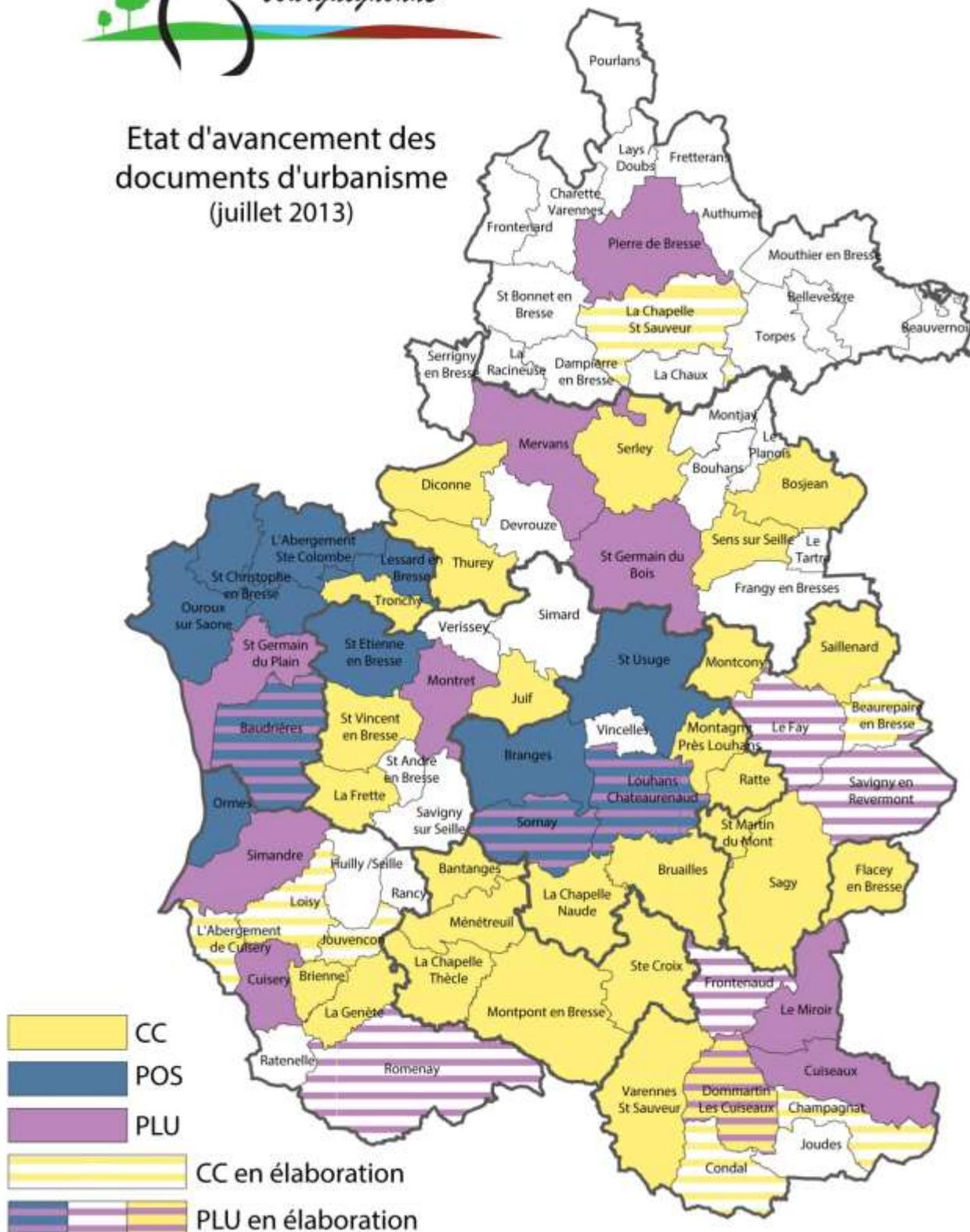
- Le Syndicat mixte est associé à l'élaboration des PLU (PPA)
- Le PLU doit être compatible avec le SCOT
- La délibération de prescription du PLU est notifiée au Syndicat mixte
- Le Syndicat mixte est consulté à sa demande pendant l'élaboration du PLU
- Le projet de PLU arrêté est soumis pour avis au Syndicat mixte
- Le projet de modification du PLU est notifié au Syndicat mixte

Au démarrage de l'élaboration du SCOT,

- 42 communes n'ont aucun document d'urbanisme dont,
 - o 8 cartes communales en cours d'élaboration
 - o 4 PLU en cours d'élaboration
- 26 communes sont dotées d'une carte communale dont,
 - o 1 PLU en cours d'élaboration
- 11 communes ont un POS dont,
 - o 3 POS en cours de révision (élaboration PLU)
- 9 communes ont un PLU



Etat d'avancement des documents d'urbanisme
(juillet 2013)



4 communes ont bénéficié d'un accompagnement lors de l'élaboration de leur projet de documents d'urbanisme et 3 avis ont été rendus par le Comité syndical sur des projets arrêtés soumis pour avis par les communes.

- **PLU de Sornay** : le comité syndical a émis un avis favorable au projet de PLU (délibération du 13 mai 2013)
- **PLU de Savigny en Revermont** : le comité syndical a émis un avis favorable au projet de PLU (délibération du 9 juillet 2013)
- **PLU de Romenay** : le Syndicat mixte a été associé à la fin de la procédure (réunion PPA arrêt du projet) et a émis un avis favorable avec remarques au projet de PLU (délibération du 9 décembre 2013)
- **PLU de Dommartin les Cuiseaux** : le Syndicat mixte a été associé au cours de l'élaboration (zonage, OAP, règlement)

AUTRES DOSSIERS

Le Syndicat mixte suit également les projets des partenaires locaux : élaboration du Schéma Régional d'Aménagement et de Développement Durable du Territoire (SRADDT) et Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) du Conseil Régional de Bourgogne, révision Schéma Directeur d'aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), etc.